# POSITION PAPER – GREENPEACE

**Chloé Gars**

Greenpeace est une **organisation environnementale internationale**, fondée en 1971, qui agit pour la protection de l'environnement, contre l'inaction climatique et sensibilise les populations depuis plus de 50 ans aux conséquences du changement climatique. Nous comptons aujourd'hui plus de 3 millions d'adhérents et sommes **présents dans 55 pays** en partageant au quotidien des informations liées au climat, à l'énergie, à l'avenir de l'Europe et à la démocratie.
Notre action repose à la fois sur **l'information sur les enjeux écologiques**, en enquêtant, en sensibilisant les populations et en dénonçant des pratiques portant atteinte à l'environnement, mais aussi sur le **dialogue avec les responsables politiques et économiques et les décideurs publics**, afin de contribuer à l'élaboration de politiques environnementales.

Dans le cadre de la présente négociation, Greenpeace peut compter sur son expérience au sein de l'Union européenne, grâce à son unité européenne, Greenpeace European Unit, présente depuis 1989. Nous réaffirmons ainsi notre engagement de longue date pour une transition énergétique juste, solidaire et efficace. Greenpeace entend contribuer au débat européen en portant la voix des préoccupations environnementales et citoyennes, afin que la révision du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat permette de renforcer les engagements des États membres et de garantir leur mise en œuvre effective.

## I. Notre position sur le dossier

Greenpeace soutient une transition énergétique **contraignante, transparente, solidaire et financée** pour que l'Europe réponde enfin à l'urgence climatique. Cette transition devra être fondée sur une **réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre**, **le développement des énergies renouvelables et la sortie des énergies fossiles** afin d'atteindre l'objectif européen de neutralité climatique d'ici 2050, conformément à la loi européenne sur le climat et aux apports scientifiques du GIEC. L'Union européenne doit garantir ces objectifs en ne tolérant **aucun recul dans ses ambitions**. Cela passe notamment par la mise en place d'un **calendrier d'objectifs contraignants pour les Etats membres.**

La transition énergétique est avant tout une question environnementale, mais c'est aussi une question économique et sociale. Pour **renforcer la compétitivité de l'économie européenne et garantir l'accès à une énergie abordable**, Greenpeace soutien une **transition vers les énergies renouvelables** en supprimant progressivement l'usage des énergies fossiles. Ce serait un moyen de **réduire le coût de l'énergie** à long terme, puisque **l'UE importe près de 60 % de l'énergie qu'elle consomme** (« En 2020, 58 % de l'énergie disponible dans l'UE a été produite à l'extérieur des Etats membres de l'UE »)[1], principalement des combustibles fossiles (« **Le pétrole et les produits pétroliers représentant 67 % des importations**, suivis du gaz naturel (24 %) et des combustibles fossiles solides (4 %) »)[2], dans un contexte où les crises renforcent la volatilité des marchés internationaux et fragilisant la sécurité énergétique de l'Europe. Afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, **l'Europe doit cesser de financer et de subventionner les énergies fossiles** et **réaffecter ses financements vers la transition énergétique.** Cette mesure prend en compte la compétitivité européenne qui trouvera sa place dans le domaine des énergies décarbonées. Cela passe aussi par la **taxation des entreprises fossiles pour libérer des fonds pour la transition énergétique.** Passer à une énergie 100 % renouvelable permettrait de protéger l'environnement, réduire la dépendance

[1] Conseil européen, « Dans quelle mesure les Etats membres de l'UE sont-ils dépendants des importations d'énergie ? »
[2] Toute l'Europe, « L'énergie dans l'Union européenne »

aux crises et à la volatilité des prix et construire un système énergétique européen plus durable et autonome.

Pour atteindre ces objectifs, les engagements européens doivent se traduire par des **obligations concrètes au niveau national**. Les États membres doivent être encadrés et répondre à des trajectoires claires en respectant des échéances précises. Les objectifs doivent être mesurables afin que les Etats puissent rendre compte de leurs progrès et des mesures correctives doivent être mises en place en cas de retard. Cela passe par la mise en place d'indicateurs précis sur la réduction des émissions, la réorientation des subventions aux énergies fossiles et l'investissement dans la transition énergétique. **Les PNEC doivent ainsi servir de réels plans de mise en œuvre de la transition.**

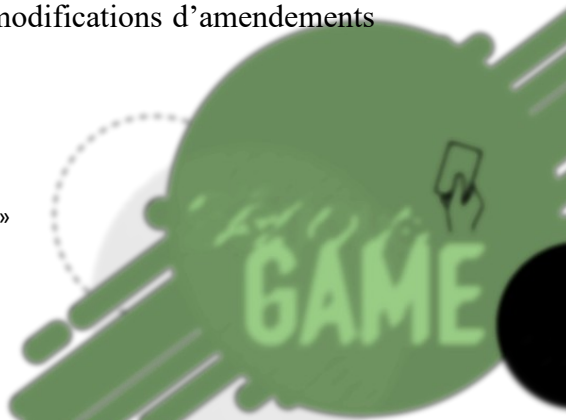
Nous reconnaissons que la transition énergétique doit tenir compte de la compétitivité industrielle, de la sécurité d'approvisionnement et des spécificités de chaque Etat, qui sont d'ailleurs souvent mis en avant par ces derniers ainsi que par les acteurs économiques. Or, bien que l'article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantit aux États membres une marge de décision sur leur mix énergétique, **celle-ci doit s'exercer dans le respect des objectifs communs de l'Union**. De même, la simplification administrative ne doit pas se faire au détriment de mesures de contrôle et de correction du retard des États membres.

Greenpeace s'oppose également à l'intégration du nucléaire au nom de la transition et à l'assimilation du nucléaire aux énergies renouvelables. Si le nucléaire est vu par certains acteurs comme une solution à la décarbonation, notamment en raison de la faible émission de CO2 des centrales, **nous considérons que le nucléaire n'est pas une solution efficace pour le climat, elle comporte trop de risques, elle est lente à déployer, coûteuse et a beaucoup moins d'impact à court, moyen et long terme sur la décarbonation du mix énergétique que les énergies renouvelables[3].** Les investissements dans la rénovation énergétique et certaines infrastructures renouvelables pourraient permettre des déductions d'émissions plus rapides à budget comparable[4] (voir notre Rapport ciblé sur le nucléaire).

La révision du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat doit permettre d'assurer le respect des ambitions climatiques sans prioriser les mécanismes de flexibilité au détriment des objectifs réels. L'alliance **Énergie Verte** nous permettra de porter nos revendications communes auprès des institutions européennes. Greenpeace ainsi que ses alliés soutiennent une **transition énergétique ambitieuse, transparente, financée et socialement juste.**

## II. Notre position sur la proposition de règlement de la Commission européenne

Dans le cadre de la révision du règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat, Greenpeace souligne la volonté de la Commission européenne de renforcer le suivi des engagements climatiques, la planification des investissements et les mécanismes correctifs. Nous appelons cependant à la modification de certaines dispositions qui doivent être renforcées pour assurer la transition énergétique. Par ailleurs, nous soutenons plus généralement les propositions de modifications d'amendements de l'alliance Énergie Verte, disponibles sur notre profil.




[3] Greenpeace, « Pourquoi doit-on sortir du nucléaire, et comment ? »

[4] Greenpeace, « Diversion climatique : le mauvais choix de la relance du nucléaire »

*a) Énergies renouvelables et nucléaire*

Nous nous opposons à l'article 5, point a), 3), qui permet aux États de « comptabiliser dans leurs plans intégrés en matière d'énergie et de climat couvrant la période allant jusqu'en 2030, au maximum 12 % de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique national comme contribution équivalente aux objectifs en matière d'énergies renouvelables ». Le nucléaire n'est pas équivalent aux énergies renouvelables. **Greenpeace demande la suppression de cette équivalence** pour ne pas qu'elle affaiblisse les objectifs spécifiques aux renouvelables. Si l'article 7 prévoit que les États membres qui utilisent le nucléaire rendent compte de sa contribution à leurs objectifs énergétiques, Greenpeace demande un **renforcement des obligations de transparence**. Les PNEC devraient comporter une évaluation publique des coûts du nucléaire, des investissements, des risques liés à la sûreté des installations, à la gestion des déchets radioactifs et au démantèlement des centrales. Par ailleurs, nous souhaitons le renforcement des objectifs contraignants au niveau de l'UE en passant de 42,5 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 à 50 % (article 5, paragraphe 2, point i) et de 65 % d'ici 2040 à 100 % (article 5, paragraphe 2, point ii).

*b) Renforcement des PNEC et mécanismes correctifs*

Nous saluons l'introduction d'indicateurs communs et de mécanismes correctifs en cas d'écart persistant ou de retard des États membres. Or, ces dispositifs doivent assurer la mise en place de réelles conséquences et ne pas se limiter à des obligations de suivi. **Nous demandons le renforcement des dispositifs qui concernent l'évaluation des progrès et des plans d'actions correctifs**. Nous souhaitons modifier les articles 20, 23 et 35, afin que chaque État membre soit contraint de transmettre un rapport d'avancement **tous les ans plutôt que tous les deux ans et que ce rapport soit évalué tous les ans par la Commission**. Nous proposons également la modification de l'article 39 et la **réduction de douze à six mois du délai accordé aux États pour présenter un plan correctif en cas de retard.**

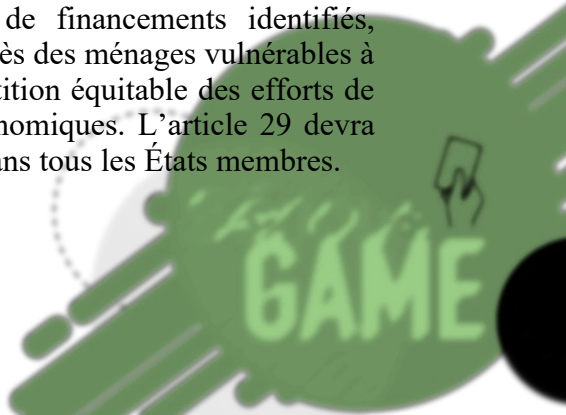
Nous demandons également la modification de l'article 16, paragraphe 7, afin que les États membres ne puissent modifier les politiques nationales prévues dans leur PNEC **que si ces modifications visent un niveau d'ambition égal ou supérieur aux objectifs fixés**, et à condition qu'elles figurent dans leur rapport d'avancement. Aucun objectif acquis ne doit pouvoir être revu à la baisse.

*c) Renforcement du suivi des financements et sortie des subventions fossiles*

Les subventions énergétiques accordées aux combustibles fossiles doivent être progressivement supprimées (annexe I, partie 1, A, 3.1.4, v). Pour ce faire, chaque État membre devrait tenir un **calendrier national chiffré de suppression de ces subventions**, avec des échéances européennes communes, ainsi qu'un bilan qui montre la **réorientation de ces montants vers la transition énergétique (article 40)**, tout en préservant les aides aux ménages vulnérables.

*d) Lutte contre la précarité énergétique*

Greenpeace demande la modification de l'article 3, paragraphe 3,d), pour **imposer à l'ensemble des États membres de fixer des objectifs chiffrés de réduction de la précarité énergétique dans leurs PNEC**, et pas uniquement à partir d'un certain seuil. Nous demandons la mise en place d'indicateurs, d'échéances et de financements identifiés, notamment pour la rénovation énergétique des logements et l'accès des ménages vulnérables à une énergie abordable. Greenpeace défend également une répartition équitable des efforts de transition entre les États membres et les différents acteurs économiques. L'article 29 devra ainsi également être modifié pour garantir un suivi transparent dans tous les États membres.



**Science politique de l'Union européenne – Ph. Aldrin**

***Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours***

La négociation du règlement relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat met en lumière les rapports de force qui s'exercent dans l'Union européenne au sein du triangle législatif. La Commission européenne, le Parlement et le Conseil de l'UE exercent chacun un rôle spécifique et primordial pour l'avancée des négociations. La Commission européenne détient le monopole de la proposition législative, c'est elle qui propose un texte en conciliant divers intérêts : décarbonation, autonomie stratégique et sécurité d'approvisionnement entre autres. Sa proposition renforce la gouvernance des PNEC, tout en laissant une place à la négociation et des marges de flexibilité pour les États membres. Le Parlement européen peut modifier le texte, notamment pour le rendre plus compatible à son ambition environnementale. La commission ENVI a notamment souligné le manque de prise en compte de la biodiversité dans le texte proposé par la Commission. Les parlementaires doivent ainsi agir pour défendre les intérêts de leur groupe en créant des alliances ou en cherchant à se donner plus de légitimité, en consultant l'expertise des ONG par exemple. Enfin, le Conseil de l'Union européenne représente les gouvernements des États, dont les intérêts divergent selon leur mix énergétique, l'importance qu'ils accordent à la transition écologique ou à leurs industries, leurs capacités d'investissement, etc. Ces différences s'accentuent notamment sur des sujets tels que le nucléaire ou la place des énergies 100 % renouvelables, ou encore sur les mesures correctives, pouvant susciter des résistances au niveau des négociations.

La négociation est également structurée par le contexte actuel de guerre en Ukraine, de conflit au Moyen-Orient et de crises géopolitiques multiples. La révision du règlement de la « Gouvernance de l'union de l'énergie » de 2018 doit ainsi permettre de faire face au défi climatique, dont les conséquences se font de plus en plus ressentir, tout en luttant contre la volatilité des prix du gaz et du pétrole ainsi que le pouvoir d'achat affaibli des consommateurs. Ces enjeux créent des tensions autour des questions d'approvisionnement, de compétitivité industrielle, de coût de l'énergie ou encore de précarité énergétique. Ils peuvent justifier des compromis, mais l'enjeu pour certains acteurs, dont Greenpeace fait partie, est qu'ils ne compromettent pas les ambitions climatiques.



**ONG, lobbys, think tanks dans le processus de l'UE – Théotime Chabre & Dilek Yankaya**

*Les acteurs non législatifs dans le processus décisionnel en cours*

La négociation du règlement relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat illustre bien le rôle des acteurs non institutionnels dans le processus décisionnel de l'UE. Les ONG, think tanks et représentants d'intérêts économiques ou privés cherchent à influencer les institutions pour faire valoir leur position en vue de l'élaboration de politiques européennes. Pour ce faire, ils mobilisent différents outils : l'expertise technique, les alliances, le rapprochement avec des groupes politiques, etc. Du côté des parlementaire, l'expertise des ONG leur est nécessaire pour asseoir leur légitimité en renforçant leurs arguments avec des rapports scientifiques notamment.

En tant qu'ONG environnementale, Greenpeace a une position privilégiée puisque sa légitimité semble acquise chez de nombreux acteurs du fait de sa popularité. Ne disposant pas de pouvoir législatif direct, l'organisation exerce une activité de plaidoyer et cherche à transformer ses revendications en amendements. Son influence repose sur son expertise, la consultation de différents acteurs politiques, notamment au sein du Parlement, la construction d'alliances et la formulation de propositions précises.

La configuration de la négociation est en constante évolution. D'abord au sein même des alliances : l'alliance Fight for Environment dont fait partie Greenpeace a finalement été élargie pour avoir un poids plus important au sein de l'alliance Énergie Verte.

Enfin, les organisations non gouvernementales doivent échanger et s'associer à des parlementaires qui relaient leur parole dans les différents groupes politiques. L'alliance Enegie Verte s'est notamment rapprochée de parlementaires des groupes The Left, Les Verts et S&D, mais aussi de la Commission ENVI.

Certains sujets semblent déjà diviser les différents acteurs : c'est notamment le cas de la place du nucléaire, dont certains Etats comme la France sont très attachés. Deux grandes lignes s'opposent alors, entre les ONG et leurs soutiens politique et les acteurs pro-nucléaire.

